

« Connaissance de la biodiversité, système d'information, diffusion et éducation » (CS1)

COMMISSION SPECIALISEE – 14 SEPTEMBRE 2020

PROCES VERBAL

Étaient présents :

Dominique RICHARD, pilote
Blanche GOMEZ, copilote, Association Française Interprofessionnelle des Ecologues (AFIE)
Jean-Baptiste BONNIN, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Marennes-Oléron (CPIE)
Camille DUPUIS, UMS PatriNat
Christophe URBANIAK, Fédération Régionale des Chasseurs (FRC)
Pascal CAVALLIN, Conservatoire du littoral
Daniel BARTHELEMY, Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)
Julien MASSETI, Office français de la biodiversité (OFB)
Maïté DELMAS, Association des jardins botaniques de France et des pays francophones (JBF)
Christine ROLLARD, Office pour l'information entomologique
Aurélie DELAUD, Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB)
Olivier LAVAUD, Association Française pour l'Etude du Sol (AFES)
Laurent COUZI, Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)
Nathalie POULET, Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB)
Brigitte RAINGEARD, Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB)
Francis THUBE, Collectif française pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable (CFEEDD)
Claire DE KERMADEC, Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB)
Lénaïg LE NEN, Réseau école & nature (REN)
Thomas BOUIX, Office français de la biodiversité (OFB)
Thomas MILON, UMS PatriNat / OFB
Michelle SCHORTANNER, France nature environnement (FNE)
Sylvain PILON, Centre national de la propriété forestière (CNPF)
Représentant(e) de FNPF (Fédération nationale de la pêche en France)
Représentante de FFESSM (Fédération française des sports sous marins)

ORDRE DU JOUR

I.	Point d'actualité et agenda de la commission et de ses membres	4
II.	Point sur les travaux en cours de la commission spécialisée	5
III.	Session spéciale SIB et sa feuille de route stratégique.....	7
IV.	Conclusions et suites à donner.....	12

La séance est ouverte à 9 heures 30.

Se référant à ce qui avait été discuté lors de la dernière réunion de la CS1, Dominique RICHARD indique qu'un bilan du Comité national de la biodiversité (CNB) et des différentes commissions sera présenté, probablement durant le mois de novembre 2020. Elle rappelle qu'un appel à volontaires avait été lancé lors de la réunion du 4 février 2020 pour participer au comité de coordination technique (CCT) du Système d'information sur la biodiversité (SIB). La création d'un groupe de travail pour suivre les questions relatives à l'éducation et la formation avait également été décidée lors de cette réunion. Elle mentionne qu'une demande avait été formulée pour contribuer à une réflexion sur une motion du CNB, dans le cadre des échéances internationales de la fin de l'année 2021. Cependant, elle souligne que ce dernier point a été suspendu en raison du report de nombreux événements.

Dominique RICHARD demande aux participants s'ils souhaitent poser des questions à propos du compte rendu de la réunion du 4 février 2020.

Les participants ne souhaitent pas poser de question, le compte-rendu est donc considéré comme validé.

I. Point d'actualité et agenda de la commission et de ses membres

Dominique RICHARD rappelle le contexte actuel : la crise sanitaire du Covid-19, le confinement et ses conséquences, l'arrivée de la nouvelle Ministre de la transition écologique, Barbara Pompili, ainsi que d'une Secrétaire d'état à la biodiversité, Bérangère Abba.

Dominique RICHARD souligne que la Ministre Barbara Pompili connaît les missions du CNB et leur importance.

Elle ajoute que la secrétaire d'Etat, Bérangère Abba, présidera et introduira la prochaine réunion du CNB, qui aura lieu le 22 septembre. La majeure partie de cette réunion sera consacrée à un avis, en cours de préparation, sur la stratégie des aires protégées. Cette réunion sera également l'occasion de présenter un bilan de la stratégie nationale sur la biodiversité 2010-2020.

Concernant la convention citoyenne sur le climat, Dominique RICHARD note que certains éléments concernent la biodiversité. Ces éléments portent sur la limitation de l'artificialisation ainsi que sur la relation entre agriculture et biodiversité. S'agissant du plan de relance, elle relève que le CNB peut être concerné par le volet relatif à la restauration des habitats.

Dominique RICHARD mentionne deux éléments pouvant apporter un cadre structurant aux travaux du CNB : la stratégie européenne pour la biodiversité, déjà publiée en mai 2020, et la stratégie européenne pour l'agriculture. Elle indique que la publication du rapport sur l'état de la biodiversité en Europe est attendue avant la fin de l'année

Blanche GOMEZ note que les Assises nationales de la biodiversité pourront *a priori* avoir lieu en présentiel, d'après les organisateurs.

Dominique RICHARD signale que le congrès de l'Union internationale pour la conservation de la nature en France (UICN) est, pour le moment, maintenu en janvier 2021¹. Cependant, une incertitude demeure sur la date de la COP.

¹ Depuis il a été annoncé que le congrès de l'UICN était ajourné

Aurélie DELAVALD rappelle que la journée de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB) aura lieu le 3 novembre 2020. Elle souligne que cette journée sera l'occasion d'un débat sur la stratégie d'aires protégées pour la protection de la biodiversité.

II. Point sur les travaux en cours de la commission spécialisée

Dominique RICHARD explique que le confinement a entravé l'action du groupe de travail « formation et éducation », qui n'a pas pu commencer sa mission.

Concernant la stratégie de formation, Dominique RICHARD rappelle qu'Hassan Souheil avait présenté le projet de l'Office français pour la biodiversité (OFB) lors de la dernière réunion. Elle rappelle que des retours de la part de la commission avaient alors été sollicités. Hassan Souheil a indiqué à Dominique RICHARD que la stratégie de formation était en cours d'adoption par l'OFB, sur la base de sa validation par le comité de direction de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) du 2 décembre 2019. Hassan Souheil a proposé qu'un nouveau contact soit établi avec les membres de la commission à l'automne 2020, afin de faire un point sur l'évolution de ce projet. Dominique RICHARD souligne qu'il existe, de la part de l'OFB, une volonté de travailler en collaboration avec la commission sur ce projet.

Dominique RICHARD mentionne une tribune parue le 11 septembre 2020 dans *Le Monde*. Signée par trois hauts fonctionnaires, elle affirme que « l'écologie ne fait toujours pas partie du logiciel de la haute administration ». Dominique RICHARD observe que la formation de la haute administration aux enjeux écologiques est un véritable défi.

Aurélie DELAVALD remarque qu'une partie de la stratégie nationale des aires protégées est consacrée à la reconnexion avec la nature, notamment chez les plus jeunes. Elle souligne néanmoins que la formation doit aussi viser les adultes travaillant à des postes clés du processus décisionnel.

Olivier LAVAUD indique qu'il a été sollicité par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), afin de former les personnels des communes et des communautés de communes.

Francis THUBE remarque que le Réseau national des agences régionales de l'énergie et de l'environnement (RARE) songe actuellement à une stratégie de formation des élus. Il souligne que la formation des nouveaux élus territoriaux est un sujet éminemment important.

Lénaïg LE NEN souligne que les acteurs de terrain qui souhaiteraient mettre en place des formations pour les élus sont confrontés à des contraintes administratives, telles que la nécessité d'obtenir un agrément. Elle suggère que ces difficultés soient identifiées.

Dominique RICHARD souligne que ce type de remarques pourrait faire l'objet d'un avis du CNB.

Concernant l'éducation, Dominique RICHARD indique qu'une séance de travail a eu lieu en 2019 avec Monsieur Normandin, du ministère de l'Éducation nationale. Elle note que, depuis cette séance de travail, Monsieur Normandin a changé de fonction et a été remplacé par Monsieur Cazenave. Dominique RICHARD souligne que Monsieur Cazenave s'est montré particulièrement intéressé par la mission du CNB et enthousiaste à l'idée de débattre avec ses membres.

Dominique RICHARD signale qu'elle participe aux activités de l'Association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement (AHPNE). Elle indique que l'association souhaite organiser un colloque en 2021 sur l'histoire de l'éducation à la nature et à l'environnement.

Maité DELMAS indique tout d'abord que le Secrétariat de la convention sur la diversité biologique (SCDB) présentera prochainement les perspectives mondiales pour la diversité biologique. Elle

souligne que ce rapport évoque, entre autres, les besoins en termes de formation. Par ailleurs, elle signale que le rapport sur la stratégie mondiale de conservation des plantes sera présenté le 15 septembre 2020. Elle note que certains chapitres évoquent l'éducation et la sensibilisation. Enfin, le rapport sur la stratégie européenne des plantes sera, quant à lui, présenté prochainement.

Blanche GOMEZ demande quelles seraient les meilleures modalités d'un travail de la CS1 au sujet de l'éducation.

Dominique RICHARD suggère que la commission s'autosaisisse, éventuellement en vue de la présentation d'un avis pour l'une des sessions du CNB en 2021. Elle souligne que la relance du groupe de travail lui semble tout à fait pertinente.

Blanche GOMEZ note l'importance du sujet de l'éducation, jamais réellement traité auparavant. Elle souligne qu'un avis serait un moyen d'identifier les solutions pour remédier aux dysfonctionnements actuels, à la lumière des rapports soulignant l'importance de la connaissance et de la formation.

Dominique RICHARD demande aux membres de la commission souhaitant faire partie de ce groupe de travail de se manifester auprès d'elle, rappelant que Marie-Bernadette Remaux (FFSSN) s'était initialement proposée pour piloter ce groupe (à vérifier auprès d'elle).

Francis THUBE indique que le Collectif français pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable (CFEEDD) soutiendra ce groupe de travail par une relecture attentive des travaux, mais manque de temps disponible pour s'investir dans la rédaction.

Michelle SCHORTANNER suggère qu'un membre du groupe de travail rédige la liste des documents à étudier et, éventuellement, une première ébauche de texte.

Michelle SCHORTANNER, Maïté DELMAS, Lénaïg LE NEN, Blanche GOMEZ, Jean-Baptiste BONNIN et Olivier LAVAUD sont volontaires pour faire partie du groupe de travail.

Jean-Baptiste BONNIN indique que le CPIE travaille sur la question de la formation, avec le souhait de produire des preuves de l'intérêt de cette démarche éducative. Le CPIE travaille actuellement sur des modèles d'évaluation.

Olivier LAVAUD note qu'il fait partie d'un groupe de travail sur l'éducation au sujet des sols, au sein de l'Association française pour l'étude du sol (AFES). Ce groupe de travail a l'objectif de mettre en place une plateforme, à l'attention de l'Education nationale, répertoriant tous les outils existants pour l'éducation au sujet des sols.

Blanche GOMEZ remarque que d'autres membres de la commission, absents ce jour, souhaiteront sans doute intégrer ce groupe de travail.

Parmi les autres travaux en cours, Dominique RICHARD indique que la commission spécialisée a prévu de suivre les différentes actions du Plan biodiversité de 2018 relatives à la connaissance, à l'éducation et à la formation.

A propos du Plan biodiversité de 2018, Blanche GOMEZ rappelle que la commission spécialisée avait prévu de suivre :

- l'axe 5 ;
- l'action 70 (sur la publication des indicateurs chiffrés et cartographiques de l'état de la biodiversité et des pressions qui pèsent sur elle) ;
- l'action 74 (sur le programme « 65 millions d'observateurs ») ;
- l'action 75 (sur un partenariat entre le ministère de l'Education nationale et le ministère de la Transition écologique pour ancrer la biodiversité au cœur du système éducatif) ;

- l'action 76 (sur le déploiement d'un plan de formation sur les secteurs clés) ;
- l'action 79 (sur l'axe de travail « mobiliser l'ensemble des acteurs à agir », concernant la grande campagne de communication de l'OFB prévue en 2019).

Blanche GOMEZ rappelle que la commission spécialisée a décidé de suivre d'autres actions du Plan biodiversité de 2018 relevant de son champ d'action. Ces actions sont :

- les actions 50 et 51 (portant sur la recherche sur la biodiversité des sols et la promotion de l'établissement de diagnostics de l'état des sols) ;
- l'action 28 (sur les travaux de recherche au sujet des antibiotiques et des problématiques sur les écosystèmes).

Dominique RICHARD évoque la possibilité de faire intervenir, à chaque réunion de la commission spécialisée, le pilote d'une action du Plan biodiversité de 2018 suivie par la commission. Elle indique que la commission spécialisée devra choisir certaines actions en particulier. Ce choix pourrait être fait lors de la prochaine réunion de la CS1 fin novembre/ début décembre.

Blanche GOMEZ souligne qu'il faudrait contacter rapidement les pilotes des actions concernées.

Dominique RICHARD propose de débiter le point d'avancement sur le portail NatureFrance. Ce point fera la transition avec le point suivant à l'ordre du jour, concernant le Système d'information biodiversité (SIB).

Julien MASSETTI annonce que la première version du nouveau portail NatureFrance sera mise en ligne durant l'automne 2020. Le portail NatureFrance a la vocation d'être la vitrine du SIB. Les sites internet majeurs permettant de trouver des données sur la biodiversité y seront répertoriés. Le menu du nouveau portail affichera de grands chapitres regroupant du contenu éditorial, des chiffres clés et des cartes sur des thématiques liées à la biodiversité. Un module « la biodiversité sur mon territoire » sera développé en janvier 2021. Julien MASSETTI indique que les publications de l'OFB et des partenaires membres du SIB seront répertoriées.

Dominique RICHARD demande comment et dans quel cadre les membres de la commission spécialisée pourront formuler des remarques sur cette première version du nouveau portail NatureFrance.

Julien MASSETTI souligne que cette nouvelle version ne sera pas prête avant la fin du mois d'octobre. Il suggère d'évoquer les remarques des membres de la commission lors d'une réunion, à la fin du mois de novembre ou au début du mois de décembre. Il rappelle également que, lors d'une réunion, l'organisation d'un point sur le programme de travail de l'Observatoire national de la biodiversité (ONB) avait été décidée. Il suggère d'aborder les remarques sur le portail et le point sur le programme de travail de l'ONB au même moment.

Dominique RICHARD souscrit à ce propos.

III. Session spéciale SIB et sa feuille de route stratégique

III.1 *Rappel de l'actualité SIB et retours sur le comité stratégique (COSTRAT) et le CCT*

Dominique RICHARD rappelle qu'un appel à volontaires avait été lancé lors de la dernière réunion de la CS1 pour participer au comité de coordination technique (CCT).

Elle souligne que le CCT est une « instance classée auprès de la personne chargée de la direction générale de l'Office français de la biodiversité ». Le CCT détient des missions essentiellement

opérationnelles. Environ trois réunions du CCT sont prévues chaque année. En outre, le CCT appuiera ses travaux sur un certain nombre de groupes spécialisés.

Concernant la nomination des deux membres de la commission, Dominique RICHARD indique avoir reçu quatre propositions, soumises au bureau du CNB. Finalement, Laurent COUZI (Ligue pour la protection des oiseaux) a été choisi pour représenter les producteurs de données et Olivier LAVAUD (Association française pour l'étude du sol) a été choisi pour représenter les usagers.

Par ailleurs, le comité stratégique (COSTRAT) est une instance de décision placée auprès de la personne chargée de l'eau et de la biodiversité au ministère de la Transition écologique. Contrairement au CCT, le COSTRAT a un rôle stratégique.

Dominique RICHARD indique que le bureau a donné son aval pour que le pilote (Dominique RICHARD elle-même) et le copilote (Blanche GOMEZ) participent au COSTRAT.

Thomas MILON indique que la note de fonctionnement du CCT a été validée lors de la première réunion du CCT. Il ajoute qu'un point sur la cartographie du SIB a été effectué et que l'ordre du jour du prochain COSTRAT a été évoqué. Un appel à participation a été lancé pour la production de la feuille de route. Le comité a déterminé quels systèmes d'information métier (SI métier) devront, en priorité, faire l'objet d'un schéma annexe dans le Schéma national des données sur la biodiversité (SNDB). Enfin, un calendrier a été déterminé pour la mise en œuvre d'une première version d'un système de management de qualité.

Thomas BOUIX souligne que l'écoute des utilisateurs aux différents niveaux du SIB est un enjeu important de la démarche qualité.

Dominique RICHARD demande si les mandats pour la participation de la CS1 au CCT et au COSTRAT ont été publiés sur la plateforme Alfresco.

Nathalie POULET indique qu'elle demandera que les mandats soient publiés sur la plateforme.

Blanche GOMEZ s'enquiert des prochaines échéances du CCT.

Thomas MILON indique que la prochaine réunion du CCT aura lieu le 23 septembre 2020. Il souligne qu'une grande partie de cette réunion portera sur la feuille de route, afin que celle-ci soit validée par le COSTRAT à la fin de l'année. Il ajoute que le fait que le comité scientifique et technique (CST) n'ait pas pu être lancé représente une difficulté. En effet, le CST constitue le quatrième pilier de la gouvernance générale du SIB. Thomas MILON conclut par l'importance de la mise en place du CST, parmi les enjeux de la feuille de route.

Blanche GOMEZ demande ce qui a empêché le lancement du CST.

Thomas MILON regrette que le manque de moyens en soit à l'origine.

III. 2 *Présentation de la feuille de route stratégique SIB et discussions*

Dominique RICHARD explique qu'un débat a été ouvert sur la question suivante : faut-il un avis formel du CNB à propos de la feuille de route stratégique du SIB ? Elle mentionne des échanges à ce sujet avec l'OFB et la Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB).

Nathalie POULET indique que la DEB a réalisé une analyse d'opportunité et de faisabilité juridique. Elle souligne que, dans le SNDB, rien n'impose juridiquement un avis formel du CNB sur la feuille de route. Le SNDB permet de déduire qu'il serait juridiquement suffisant que la CS1 formule des recommandations qui passeraient dans le cadre d'un point d'information en réunion plénière du

CNB. Nathalie POULET ajoute qu'il faudrait néanmoins que ces recommandations soient inscrites au compte rendu de la réunion plénière. En termes d'opportunités, elle note qu'une certaine flexibilité de manœuvre est possible. Il lui semble que la CS1 est parfaitement compétente pour informer le CNB plénier des recommandations formulées.

Dominique RICHARD précise que l'échéance est la réunion du CNB du mois de novembre. Elle souligne que la CS1 peut se contenter de formuler des recommandations qui seront adressées à l'OFB, plutôt que de préparer un avis formel.

Présentant la feuille de route stratégique du SIB, Thomas MILON précise tout d'abord que les textes officiels (tels que la loi « reconquête de la biodiversité », le décret R.131-34 sous-section 4 ou encore le SNDB) ont constitué un socle de travail. Par ailleurs, certaines attentes avaient pu être remontées grâce à onze entretiens réalisés sur les SI métiers. Ces attentes ont guidé le travail sur la feuille de route. Par ailleurs, d'autres attentes avaient été formulées lors du premier forum sur les données de biodiversité, organisé par l'AFB (ex OFB) en 2017. Enfin, il convient de mentionner une recherche de cohérence avec les documents de planification et les documents stratégiques (tels que, notamment, la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) ou le Plan biodiversité).

Concernant la construction de cette feuille de route 2021-2023, Thomas MILON indique qu'elle se divise en trois axes, qui se déclinent eux-mêmes en neuf orientations stratégiques. Ces orientations stratégiques ont été traduites en termes d'actions phares, avec une priorisation, un calendrier et des indicateurs d'évaluation.

Thomas MILON précise que cette feuille de route sera présentée en CNB et en CCT afin d'être finalement validée par le comité stratégique en décembre. Les trois axes stratégiques qui constituent le cadre principal de ce document sont :

- Cohérence du SIB et interopérabilité des SI métiers ;
- Services de données et écoute utilisateur ;
- Recherche, innovation et développement.

Thomas MILON détaille ensuite les neuf orientations stratégiques de la feuille de route :

- Apporter une meilleure lisibilité et compréhension du système et de ses composants ;
- Améliorer la synergie des actions et des moyens du système d'information sur la biodiversité ;
- Offrir un service d'accompagnement aux SI métiers ;
- Promouvoir le concept de sobriété numérique comme principe d'action ;
- Assurer un accès global à des données qualifiées ;
- Augmenter les capacités d'analyse et de valorisation des données ;
- Améliorer le SIB grâce à la participation des usagers ;
- Développer de nouvelles sources de données sur la biodiversité ;
- Explorer les moyens et technologies de production, partage et diffusion de la connaissance.

Néanmoins, Thomas MILON indique que la feuille de route ne couvre pas certains enjeux. Le premier enjeu est la pérennisation des moyens de production des données sur la biodiversité. Après des discussions, il a été décidé que cet enjeu ne devait pas relever du SIB. Le second enjeu non couvert est le lien du SIB avec les différentes échelles territoriales, notamment l'échelle régionale.

Dominique RICHARD demande quels sont les liens avec le SI sur l'eau (SIE) et le SI sur le milieu marin (SIMM).

Thomas MILON indique que ce point est traité à travers l'orientation stratégique autour de la synergie des actions. Si ce lien n'est pas mentionné comme une cible forte pour 2023, de

nombreuses actions mettent tout de même en œuvre la coordination des SI fédérateurs et le lien avec le pôle national de données sur la biodiversité. Il précise également que le livre blanc sera rédigé en commun avec les SI fédérateurs. Il évoque la volonté d'une cohérence sur l'analyse des coûts pour les trois SI fédérateurs.

Nathalie POULET souligne qu'il est impératif d'articuler le SI sur la biodiversité avec les SI sur l'eau et les milieux marins. Afin de situer le lecteur dans l'historique des SI, elle suggère d'identifier les travaux menés en lien avec les SI existants.

Thomas BOUIX rappelle qu'il existe des instances de coordination entre les trois SI fédérateurs, auxquelles participe Thomas MILON. Il mentionne l'existence de plusieurs groupes de travail, sur les référentiels communs, l'urbanisation et la communication.

Thomas MILON souligne que les différents SI fédérateurs sont inclus dans la gouvernance du SIB, et inversement.

A propos de la cinquième orientation stratégique de la feuille de route, Blanche GOMEZ demande des précisions sur les données non ouvertes. Elle souhaite également savoir comment travailler sur l'ouverture de ces données.

Thomas MILON évoque tout d'abord l'accessibilité des données, qui seront référencées sur une plateforme nationale : le portail NatureFrance. Il insiste ensuite sur la difficulté de l'ouverture des données. Il lui semble primordial de travailler en partenariat avec les différents acteurs, afin d'identifier les freins existants. Cette action en faveur de l'ouverture des données passera tout d'abord par le référentiel technique. Il insiste sur l'importance que ces données soient interopérables et réutilisables, et mentionne plus particulièrement l'enjeu des données de pressions.

A propos des données de pressions, Thomas BOUIX insiste sur la possibilité de s'appuyer sur la gouvernance mise en place dans le SIB, en faisant remonter ces enjeux sociétaux dans le cadre du COSTRAT. Il mentionne la nécessité de mener des travaux minutieux sur les opportunités techniques et juridiques.

Aurélié DELAUDAUD demande des précisions quant au rapatriement des données de pressions.

Thomas MILON répond que les schémas annexes constituent des outils structurants. Ces schémas annexes sont des documents cadres, au même titre que le SNDB. Ces schémas permettront de réunir les acteurs autour d'une table, afin d'identifier et d'ouvrir les données (quel que soit leur type). L'objectif des schémas annexes est de montrer qu'il existe deux systèmes qui contribuent à une même politique publique.

Reprenant sa présentation de la feuille de route, Thomas MILON évoque les cibles pour 2023. La première cible est la création d'une cartographie globale des applications, des acteurs et des données. Le projet est de disposer d'un langage commun, de mettre en place un système permettant l'alimentation et la mise à jour de la cartographie du SIB ainsi que de publier la cartographie du SIB sur NatureFrance. Thomas MILON souligne qu'à partir de cette cartographie, le projet est l'analyse des moyens mis en œuvre dans le SIB et des lacunes en termes de données, basée sur la cartographie.

Thomas MILON évoque les cibles pour 2023 concernant l'animation technique. Ces cibles visent :

- à rendre la gouvernance du SIB pleinement opérationnelle ;
- à organiser des séminaires SIB et à faire de NatureFrance le centre de ressources du SIB ;
- à appuyer les SI métiers.

Thomas MILON mentionne les cibles pour 2023 portant sur l'interopérabilité. Ces cibles visent :

- à disposer d'un référentiel technique du SIB opérationnel ;
- à appuyer les SI métiers sur l'utilisation et l'implémentation du référentiel technique ;
- à s'assurer que de nombreuses données sont ouvertes et accessibles à travers le SIB.

Thomas MILON détaille les cibles pour 2023 en termes de portails et services du SIB. Ces cibles visent :

- à disposer de nouveaux services numériques sur l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) et NatureFrance ;
- à consolider le cycle de vie des données utilisées par l'ONB en vue d'ouvrir des données et des algorithmes.

Thomas MILON aborde enfin les cibles pour 2023 relatives au système de management de la qualité du SIB. Le système de management de la qualité sera assuré par :

- un plan d'action annuel et des indicateurs de suivi et de performance ;
- une qualification des données sur la biodiversité à partir du système porté par le SIB ;
- la formalisation, l'organisation et l'optimisation de l'écoute utilisateur à l'aide des dispositifs existants (gouvernance, INPN, NatureFrance, ONB, CARET).

Thomas MILON présente ensuite les indicateurs d'évaluation des actions, visant à estimer le degré de réalisation des différents objectifs stratégiques. Pour chacune des neuf orientations stratégiques, il propose un indicateur pour évaluer la réalisation de l'objectif. Par exemple, pour la première orientation stratégique (« apporter une meilleure lisibilité et compréhension du système et de ses composants »), Thomas MILON propose d'observer le nombre de composants cartographiés chaque année, et en particulier les ajouts et les mises à jour. Les indicateurs de chacune des neuf orientations stratégiques sont mentionnés dans le transparent présenté par Thomas MILON au cours de la réunion.

Maïté DELMAS demande quel est le lien avec des grands « concepts » tels que le *Global biodiversity information facility* (GBIF). Elle demande si des passerelles ont été prévues.

Thomas MILON souligne que l'une des contributions majeures du GBIF concerne l'inventaire du patrimoine naturel. Il évoque l'un des SI métiers, le Système d'information sur la nature et les paysages (SINP). Dans le cadre du SIB, le SINP a été rebaptisé Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel. Thomas MILON voit dans ce nouveau nom la marque d'un lien avec le GBIF. Il note que le lien avec le GBIF se crée aussi par le partage des données et la mise en avant de ces données sur les différentes plateformes.

Dominique RICHARD juge qu'il serait utile de joindre un glossaire à la feuille de route, avec un rappel des acronymes. Concernant les quatre grands services (INPN, NatureFrance, ONB et CARET), elle suggère de préciser les missions de chacun.

Thomas MILON souscrit à ce propos. Il ajoute qu'un groupe de travail spécialisé (nommé « coordination des portails et services ») s'assure de la cohérence de ces quatre services et de leur rôle. Il indique que le travail de ce groupe spécialisé est en cours et contribuera à la réalisation des deux premières orientations stratégiques de la feuille de route. Par ailleurs, il ajoute qu'il a débuté une identification des liens entre cette feuille de route et les autres SI fédérateurs. Il souhaite poursuivre cette identification par les liens entre les différents services. Il rappelle que les quatre grands services sont mentionnés dans le SNDB.

A propos de l'écoute utilisateur, Laurent COUZY demande des précisions sur les profils des utilisateurs du SIB. Il décline sa question pour les utilisateurs constatés et pour les utilisateurs souhaités.

Thomas MILON regrette de ne pas posséder à ce stade une vision suffisante sur le panorama des différents utilisateurs du SIB. Un premier travail est donc nécessaire pour identifier les utilisateurs et leurs besoins. Concernant l'écoute utilisateur, Thomas MILON souhaite partir de l'existant, s'assurer qu'il existe une cohérence, identifier les lacunes et construire les nouveaux services nécessaires. Le calendrier des actions prévoit un travail approfondi sur l'écoute utilisateur à partir de 2022. Ce calendrier laisse le temps d'identifier les acteurs, les systèmes et les données.

Laurent COUZY regrette que, sur le calendrier prévisionnel des actions présenté par Thomas MILON, l'identification des utilisateurs soit secondaire aux actions sur les portails et services du SIB, qui auraient justement nécessité une connaissance des utilisateurs.

Thomas MILON en convient. Néanmoins, il indique qu'il existe déjà une écoute utilisateur à travers l'organisation de la gouvernance. Dès lors, il serait intéressant de formaliser une écoute utilisateur plus globale, pour laquelle les services pourraient communiquer entre eux.

Nathalie POULET indique qu'en termes de management de la qualité, il faut différencier une « écoute au fil de l'eau » (démarche effectuée à chaque réunion de la commission) et une « écoute programmée » (démarche pendant laquelle un contenu permet de consolider une écoute). Elle approuve le fait que Thomas MILON semble privilégier une démarche d'écoute « en continu ».

Aurélien DELAVALD affirme que, dans la mise en place des synergies, il est important de garder en tête les travaux effectués dans le cadre du Pôle national des données de biodiversité (PNDB). Elle souligne également l'importance de les articuler avec clarté. Elle insiste sur la complémentarité des données, pouvant être de différentes natures. Elle souligne que, pour un chercheur, pouvoir identifier les lieux où trouver les données et en avoir une première description relativement fine est une aide précieuse.

Thomas MILON agréé ce propos.

A propos de l'écoute utilisateur, Brigitte RAINGEARD insiste sur l'importance de placer les usagers au centre des actions. Elle mentionne un enjeu : Action Publique 2022. Elle rappelle la nécessité de tendre vers une dématérialisation des démarches.

Michelle SCHORTANNER souligne l'importance d'un document explicatif, contenant le glossaire suggéré par Dominique RICHARD. Par ailleurs, elle regrette que le niveau régional ne soit pas davantage traité dans la feuille de route.

Thomas MILON indique que le niveau régional a été mis de côté dans le but de privilégier une réflexion d'ensemble, permettant de clarifier la situation au niveau national. Il souligne néanmoins que chaque SI métier a des liens avec le niveau régional.

Olivier LAVAUD note que la mise en place des schémas annexes permettra de faire un état des lieux et d'identifier les manques.

Thomas MILON souhaite envoyer prochainement la feuille de route, intégralement rédigée, aux participants de la réunion du CS1.

IV. Conclusions et suites à donner

Dominique RICHARD indique qu'un document Word sera bientôt communiqué, à partir duquel les recommandations pourront être émises. Elle souligne que le travail s'oriente, comme prévu, vers

des recommandations de la CS1, pour lesquelles un point d'information sera effectué lors de la réunion du CNB du mois de novembre. Ce point d'information visera un transfert vers une discussion au sein du comité stratégique.

Dominique RICHARD lance un appel à volontaires pour constituer un groupe de travail, qui aura le rôle de formaliser ces recommandations.

Michelle SCHORTANNER, Dominique RICHARD et Blanche GOMEZ se portent volontaires pour faire partie de ce groupe de travail.

Dominique RICHARD suggère qu'une trame soit rédigée par le groupe de travail.

Michelle SCHORTANNER propose que les représentants de la CS1 au CCT prennent part à ce groupe de travail.

Thomas MILON note que Laurent COUZY et Olivier LAVAUD seront sollicités sur la feuille de route dans le cadre du CCT du 23 septembre 2020.

Nathalie POULET note que Laurent COUZY et Olivier LAVAUD sont les vecteurs, transmettant les messages entre la CS1 et le CCT. Elle souligne l'importance de leur présence lors des échanges.

Olivier LAVAUD et Laurent COUZY se portent également volontaires pour intégrer le groupe de travail qui rédigera les recommandations.

Dominique RICHARD indique qu'il est nécessaire de lister une synthèse des points abordés ce jour avant la prochaine réunion du CCT, prévue le 23 septembre 2020.

Thomas MILON espère être en mesure d'envoyer la feuille de route au format Word le 17 septembre 2020.

Dominique RICHARD propose que Michelle SCHORTANNER et Blanche GOMEZ lui fassent parvenir leurs commentaires. En plus des éléments discutés ce jour, elle tentera de faire un point avec Olivier LAVAUD et Laurent COUZY.

Thomas MILON propose d'envoyer une première version de la feuille de route, avant la finalisation de sa rédaction.

Nathalie POULET suggère de réunir à nouveau le CCT avant la présentation du CNB plénier, afin de consolider les recommandations des membres du comité.

Dominique RICHARD indique qu'une nouvelle réunion de la CS1 pourrait avoir lieu avant la fin de l'année. Cette réunion serait l'occasion de discuter des perspectives de travail pour 2021, d'évoquer les avancements de l'OFB et de faire le point sur NatureFrance. Elle suggère d'organiser cette réunion du CS1 après la réunion du comité stratégique. Elle ajoute qu'un point sur la stratégie « formation » pourrait être effectué.

Dominique RICHARD indique qu'un bref relevé de synthèse de cette réunion sera effectué.

Dominique RICHARD souligne que Julien MASSETI prendra la relève de Claire DE KERMADEC pour aider à la préparation de la prochaine réunion.

La séance est levée à 12 heures 30.